



Qualité de l'eau potable en 2023 – Commune de Cheseaux-Noréaz, réseau de distribution.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de SAGENORD et est détaillée ci-dessous :

- 68% ACRG, eau de nappe phréatique des puits d'Onnens (chlorée pour la protection du réseau) ;
- 26% SEY, eau des sources du Cossaux (désinfectée par chloration) ;
- 5% SEY, eau du lac de Neuchâtel (filtrée et désinfectée par chloration) ;
- 1% Associations, eau de sources, provenant de l'ARRIBRU.

Traitement

Par chloration : en moyenne 0.01 mg/l de chlore aux robinets des consommateurs (valeur de tolérance : 0.1 mg/l chez le consommateur).

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 2 campagnes de prélèvements par année effectués par la municipalité, selon le plan d'autocontrôle.

Bactériologie

L'automne passé en date du 16 octobre 2023, des analyses ont décelé un dépassement de la valeur maximale pour les paramètres microbiologiques E. Coli, nous avons immédiatement avertis tous les consommateurs de cette contamination et des mesures à prendre (l'eau potable devant être bouillie). Et procédé à la désinfection du secteur du réseau concerné (camping VD8 et Châble-Perron) et à la purge afin d'assurer un retour à la normale.

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau communal)

Concernant les pesticides, comme tout le plateau suisse, nous constatons la présence de chlorothalonil dans l'eau potable dans des normes supérieures aux prescriptions fédérales pour le métabolite R 471811. L'eau distribuée reste consommable.

La valeur d'un des métabolites du fongicide chlorothalonil est supérieur à la valeur maximale admise de 0,1 µg/l, la Municipalité va surveiller dans le cadre des résultats d'analyses, l'évolution de cette valeur et suivre les essais cantonaux qui sont en cours pour définir et optimiser les traitements de ces résidus de pesticides dans l'eau.

Selon l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'eau distribuée reste consommable, bien qu'en l'état actuel des connaissances, l'innocuité de ces métabolites n'a pas pu être démontrée.

Dureté totale : 22.4° f, soit une eau moyennement dure

Température moyenne	14°C	pH	7.8
Calcium	66.8 mg/l	Chlorures	12.9 mg/l
Magnésium	11.3 mg/l	Nitrates	4.9 mg/l
Sodium	7.5 mg/l	Sulfates	36 mg/l
Métabolites du chlorothalonil R 471811	0.156 µg/L	Métabolites du chlorothalonil R 417888	0.02 µg/L

Conclusion

A l'exception du métabolite du chlorothalonil (R 471811), l'eau distribuée par la Commune correspond aux normes d'eau de boisson. Selon l'OSAV, l'eau distribuée reste consommable. Il s'agit d'une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne.

Remarque

Les PFAS n'ont pas faits l'objet d'analyses dans notre commune. Mais lors de la campagne cantonale et celle de Sagenord de 2023, aucun dépassement des PFAS n'a été relevé dans l'eau distribuée par Sagenord. L'eau est donc conforme à l'ordonnance de l'OPBD.

Informations utiles

En cas d'urgence uniquement, Catherine Bloesch, municipale et responsable du service des eaux est atteignable au 079 569 43 89